

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00351

**ACCORD DE PROGRAMMATION – AUTORISATION A SIGNER LA
CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCO, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

RECU EN PREFECTURE
Secrétaire de Séance :
Le 24 septembre 2021
Mme Siham LABICH

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-020210035110

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

**ACCORD DE PROGRAMMATION – AUTORISATION A SIGNER LA
CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024), l'Agence de l'eau Loire Bretagne propose aux établissements publics de coopération intercommunale de grande taille, assurant le service public d'assainissement collectif, de les accompagner financièrement dans la réalisation de programmes de travaux pluriannuels cohérents, au travers d'un accord de programmation métropolitain. Cet outil permet de partager collectivement la nature et le type des opérations prioritaires à engager.

Saint-Etienne Métropole souhaite s'inscrire dans cette démarche, en complémentarité des programmes d'actions sur le grand cycle de l'eau, déjà mis en œuvre au travers de contrats de rivière sur les bassins du Furan d'une part, de l'Ondaine et du Lizeron d'autre part, et amenés à se poursuivre au travers du contrat territorial Furan Ondaine Lizeron, engagé en parallèle du présent accord.

L'accord de programmation a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et de financement pour la réalisation d'un programme d'actions coordonnées dont la liste figure en annexe 1 du présent accord pour un montant prévisionnel de 45,6 M€ HT avec une subvention estimée à 18,625 M€. Il s'agit des opérations identifiées comme prioritaires dans la PPI assainissement.

L'accord porte sur 3 ans (2022 à 2024), les dossiers de demande de subventions devront être déposés avant le 30 juin 2024 et les travaux débuter avant le 31 décembre 2024.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'accord de programmation avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet accord de programmation.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,


Gaël PERDRIAU